

RESISTANCE SOCIALE

Numéro 44

JANVIER 2007

La République sera
sociale ou ne sera pas !

Le mot de la Présidente

En cette fin janvier alors que s'annoncent une grève à la SNCF et une grève dans la fonction publique, qui viennent opportunément nous rappeler, qu'au-delà des petites phrases et des effets de manche de la campagne électorale, l'actualité sociale ne connaît pas de répit, on me permettra de revenir dans ces quelques lignes sur le nouveau discours du candidat SARKOZY, qui tente de nous faire oublier sa double casquette de ministre de l'Intérieur et de Président de l'UMP, en nous refaisant le coup de la fracture sociale de Jacques CHIRAC en 1995.



A coups de référence à Jaurès et de prétendue solidarité à l'égard des « travailleurs qui se lèvent tôt » ou des enseignants, l'homme qui prétend rompre avec son ombre tente de nous faire oublier l'aggravation de la précarité dont est responsable la politique menée par lui et ses amis depuis 2002. Oubliés l'abaissement du montant des retraites, les coupes sombres dans le remboursement de la sécurité sociale ! Oubliées les radiations administratives des chômeurs qui permettent d'afficher des statistiques plus présentables en matière d'emploi. Oubliées la crise des banlieues et ses promesses aux associations qui se sont envolées avec le retour du printemps ! Oubliées les coupes sombres dans les budgets des ministères et la baisse continue des effectifs de la fonction publique, particulièrement dans l'Education nationale, qui rendent pourtant tellement dérisoires ses promesses d'aujourd'hui !

Comment peut-il tenter de nous faire croire que les enseignants seraient gagnants avec lui demain, alors qu'il prévoit de ne remplacer qu'un fonctionnaire parti à la retraite sur deux ? En privatisant l'Education nationale comme il l'a fait pour EDF ou GDF malgré ses promesses de ne pas y toucher ? En confiant l'éducation de nos enfants aux communautés juive, coranique, chrétienne ?

Comment ose-t-il nous dire qu'avec lui les salariés gagneraient plus alors qu'il veut seulement permettre au patronat de leur imposer des heures supplémentaires sans limite ou presque ?

Comment peut-il croire que sa référence à Jaurès suffira à faire oublier aux salariés la mise en place du contrat nouvelle embauche, qu'il voudrait avec le soutien du MEDEF ériger comme modèle du contrat de travail à la place du CDI, ou la remise en cause du droit du travail ?

Non, Monsieur SARKOZY, les salariés ne sont ni des imbéciles ni des hommes et des femmes sans mémoire ! Ils ne sont pas prêts à se laisser bercer par les sirènes du l'ultra-libéralisme ni par les paroles du loup déguisé en agneau ! Les médias peuvent bien vous cirer les pompes à longueur de journée, ils n'empêcheront pas le peuple d'agir selon ses intérêts, comme il l'a fait le 29 mai 2005, en rejetant la constitution européenne ou, au printemps 2006, en se dressant contre le CPE.

Cela ne veut pas dire que le peuple est pour autant prêt à donner un chèque en blanc à la gauche. La confiance du peuple ça se mérite ! Mais, après cinq ans de règne sans partage de la droite, il serait bien hasardeux de croire que le peuple est prêt à lui offrir un nouveau bail de cinq ans. A la gauche donc de savoir saisir cette chance. Elle a trois mois pour y parvenir. Faute de quoi, le risque serait grand qu'elle ne puisse se relever avant longtemps.

Marinette BACHE

SOMMAIRE

Solidarité Internationale
(Page 2)

Dialogue social : quelques
points vitaux pour le monde
du travail
(Pages 3 et 4)

Actualité sociale
(Page 5)

Quand l'abbé Pierre fait
pleurer les bien-pensants
(Page 6)

Devoir de Résistance
(Page 6)





SOLIDARITE INTERNATIONALE

Par Emilie KERDUJAL

VENEZUELA

Le président vénézuélien Hugo Chavez a prêté serment devant son nouveau gouvernement, le 8 janvier 2007 à Caracas. Hugo Chavez a annoncé à cette occasion la nationalisation des secteurs de l'électricité et de la téléphonie affirmant aussi que la banque centrale allait perdre son autonomie.

M. Chavez a précisé qu'il déposerait un projet de loi pour que le parlement lui confie le pouvoir de reprendre le contrôle de ces domaines. Il compte d'une manière générale réformer "en profondeur" la Constitution afin d'aller vers la création d'une "République socialiste du Venezuela" en remplacement de l'actuelle "République bolivarienne du Venezuela".

La nouvelle législation lui permettra aussi de mettre fin au contrôle de groupes étrangers sur plusieurs installations pétrolières de la Ceinture pétrolière de l'Orénoque. A propos de cette loi qui lui permettra de promulguer des décisions dans d'autres domaines économiques, social, de sécurité et défense, il a fait état d'un "délai raisonnable d'un an".

Réélu le 3 décembre avec 63% des voix et pour six ans, M. Chavez a déjà annoncé qu'il voulait développer fortement l'agriculture, les infrastructures et le logement.

BELGIQUE

Des travailleurs en grève ont bloqué l'accès au siège principal du fournisseur d'énergie Nuon à Vilvorde. Cette action visait à protester contre le licenciement récent de sept cadres et quatre employés de la société.

Les syndicats exigent la réintégration de ces 11 travailleurs au sein du secteur énergétique, conformément aux dispositions prévues dans les conventions collectives existantes. Les licenciements dans notre secteur ont toujours été évités par le biais d'un remplacement au sein de l'entreprise ou dans une autre

société énergétique. Aujourd'hui, Nuon remet cet arrangement en question et a renvoyé à la rue les 11 travailleurs avec des indemnités de licenciement très séduisantes. Cela crée un grave précédent au sein du secteur, a expliqué Philippe Baekeland, permanent de la FGTB.

Pour protester contre cette décision, les syndicats ont appelé à la grève. D'autres actions ne sont pas exclues.

ALLEMAGNE

Les salariés allemands d'Airbus, qui craignent de payer le plus lourd tribut aux restructurations prévues chez l'avionneur, se sont mobilisés en masse vendredi 2 février pour défendre leurs emplois. En milieu d'après-midi, près de 25.000 personnes avaient pris part à cette journée de protestation, selon le syndicat de branche IG Metall. A Hambourg (nord), le plus grand site allemand du constructeur européen, plus de 10.000 salariés sur un total de 12.000 ont manifesté, selon la police. Des manifestations ont aussi eu lieu à Laupheim (sud-ouest), à Brême et à Varel (nord-ouest).

Les craintes sont nourries depuis plusieurs jours par la rumeur. M. Thomas Enders, co-président d'EADS, aurait ainsi évoqué la suppression de 10.000 emplois sur un effectif total de 23.000. La rumeur a été formellement démentie par la maison mère d'Airbus.

Les politiques allemands sont déjà montés au créneau, le ministre de l'Economie Michael Glos est décidé à tout faire pour que les restructurations n'interviennent pas "au détriment des sites allemands".

Le président du Comité d'entreprise Rüdiger Lütjen a quant à lui réclamé à la direction, Louis Gallois en tête, "un engagement clair et sans équivoque envers les sites allemands et leurs salariés". M. Lütjen, qui s'exprimait à Hambourg, redoute la perte de plus d'au moins 5.100 emplois chez Airbus Allemagne et autant chez ses fournisseurs.

AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

MORT DU GENERAL PINOCHET : QUAND SARKOZY REGRETTE

Ayant appris la mort du Général Pinochet, l'ancien dictateur chilien, Nicolas Sarkozy a regretté que celui-ci n'ait pas été jugé pour les tortures commises lorsqu'il était au pouvoir, notamment après le renversement sanglant de Salvador Allende, avec l'aide de la CIA. Faut-il rappeler que, si Pinochet est mort, la plupart des autres responsables des tortures et des massacres perpétrés alors sont encore

vivants ? Qu'attend donc Monsieur Sarkozy pour demander qu'ils soient jugés ? Il est vrai que beaucoup sont américains et soutiennent Georges Bush, avec lequel le petit Nicolas entretient d'excellents rapports. Margaret Thatcher, elle, n'a pas de complexe. Reconnaisant le soutien de Pinochet à l'ultra-libéralisme, elle n'a jamais caché sa sympathie pour le défunt.

PLACE AU DEBAT

DIALOGUE SOCIAL : QUELQUES POINTS VITAUX POUR LE MONDE DU TRAVAIL

Par Jean-Claude CHAILLET

La réforme du dialogue social est en cours de discussion, à la demande du gouvernement, du MEDEF, avec Bruxelles en arrière plan...Quelques points sont lourds de menaces pour l'ensemble des salariés et méritent réflexion.

1) La méthode du dialogue social

Le vocabulaire ces dernières années est volontairement anesthésiant : « dialogue », « partenaires », « agenda partagé », « constat commun », ...Pourtant derrière ces formules vagues, c'est le libéralisme pur et dur du MEDEF, du gouvernement, qui se cache.

La méthode est celle des cabinets d'audit internationaux type Mac Kinsey : on fait travailler les salariés à un constat dont on dit au départ qu'il est neutre, sans préjugé, qu'il peut aussi bien aboutir à des développements, à des créations de postes, ...Dans la réalité les salariés travaillent eux mêmes à la charrette qui arrive invariablement.

2) « L'agenda partagé »

C'est une des propositions de M Chertier dans son rapport au 1^{er} ministre, M de Villepin. M Chertier est ancien conseiller social de M Raffarin et Directeur Général Adjoint de la société Safran, 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2005. (Ce cv est brillant, mais ce n'est pas vraiment une garantie quant au contenu social des propositions).

En réalité l'agenda dont il est question est l'application de la stratégie de Lisbonne, du « programme national de réformes présenté par la France au niveau européen ».

Il s'agit donc de réformes de régression sociale. On voit mal comment on pourrait accepter le principe de se mettre d'accord sur un tel agenda de réformes initiées par le MEDEF, Bruxelles et les multinationales.

La preuve est que M de Villepin, promoteur zélé du « dialogue social », n'a retiré le CPE que sous la contrainte, mais garde le CNE, le CTP (contrat de Transition Professionnelle), introduit le CDD senior... Il cherche simplement à éviter ou à canaliser le mécontentement.

3) Le Code du travail

On en parle assez peu, ce qui est dommage, car il y a une volonté farouche de le torpiller et 1001 moyens sont utilisés en parallèle. N'oublions jamais la devise de Mme Parisot: « la liberté commence où s'arrête le Code du travail ».

Sous couvert de « simplification », de « toilettage », c'est bien entendu des garanties pour des catégories de salariés qui sautent à chaque fois : un salarié ne saurait exiger de son employeur ce qui ne figure dans aucun texte.

L'exemple donné des pays scandinaves est de l'intox (Voir article sur le Danemark dans le n°37 de Résistance Sociale, ou nous le demander) :

- la réalité est fort loin de la situation idyllique qu'on nous décrit. Par exemple, au Danemark, le chômage, selon le syndicat LO, est presque 3 fois ce que la droite ou les sociaux libéraux nous racontent. Ceci est, d'ailleurs, indirectement prouvé par l'énorme budget qu'y consacre ce pays.

- la situation syndicale, sociale, l'histoire, sont fort différentes de celle de la France. La puissance du syndicat permet de généraliser les acquis sociaux à travers les conventions collectives. L'équivalent français : c'est le Code du travail. En outre, ces pays n'ont pas le boulet de l'euro à 1,27 dollar. Certains ont du pétrole...Vouloir plaquer sur la France une situation de syndicats et de partis sociaux démocrates quasi uniques est grotesque ou cache aux salariés des intentions moins avouables.

- ces modèles sont en crise, eux aussi attaqués par la mondialisation libérale, Bruxelles...Par exemple, l'obligation dans de nombreuses entreprises de n'engager que des syndiqués est sous le feu conjoint des gouvernements, du patronat et de Bruxelles. Elle est d'ailleurs incompatible avec la libre circulation.

- par rapport au Danemark, il faudrait ajouter 30 milliards d'euros dans les ASSEDIC. Ce n'est pas le projet de Villepin, ni de Sarkozy –qui vont en sens inverse -, ni du PS.

PLACE AU DEBAT

(suite de la page 3)

- On tente de torpiller le code du travail par le biais de la primauté du contrat sur la loi, de la suppression du principe de faveur,...

Nous allons en dire un mot.

1) Le contrat et la loi

La loi est faite par la représentation nationale et s'applique à tous, dans toutes les entreprises, sur tout le territoire. C'est donc un facteur d'égalité ou du moins de limitation des inégalités. A la faveur de la réforme du dialogue social, on veut privilégier le contrat. C'est évidemment une revendication du MEDEF : plus on est au niveau de l'entreprise, de la PME, a fortiori des TPE, du salarié postulant à un emploi et plus le rapport de forces en sa faveur est écrasant.

Pour prendre un exemple, mon contrat de travail stipule que je travaille le maximum de jours prévus par la loi. S'il n'y avait pas eu de loi, qu'au moment de l'embauche on m'ait demandé de travailler 15 jours de plus, j'aurais accepté car je n'avais pas le choix. **C'est pourquoi, il faut défendre la loi.**

A l'embauche, on a rarement l'occasion de discuter son contrat de travail. Le contrat de travail auquel pense le MEDEF est, en réalité, un contrat quasi vide, c'est à dire ne donnant pratiquement aucun droit au salarié. Le MEDEF ne cache

d'ailleurs pas son souhait de se débarrasser du CDI pour le remplacer par un CPE / CNE à perpétuité.

Mme Parisot prend l'image du divorce amiable. Outre le fait qu'on n'est pas marié avec son entreprise, qu'on n'est pas égaux, il y a une différence majeure. Lors d'un divorce, on partage les biens en 2 moitiés égales. Dans un licenciement, non seulement on ne partage pas l'entreprise, mais il s'agit en réalité pour le MEDEF de ne plus avoir à payer d'indemnités de licenciement.

On met en avant les accords majoritaires. Or les accords, même majoritaires, ne sont pas une recette magique : s'il n'y a pas le rapport de forces, l'accord majoritaire sera quand même défavorable. La présence des organisations syndicales est variable. Dans mon entreprise – plus de 200 salariés –, c'est en fait un syndicat maison qui est majoritaire. Dans d'autres, ce sera un syndicat enclin au compromis avec la Direction qui sera incontournable pour toute majorité...

L'optique du MEDEF de revenir au 19^{ème} siècle en se débarrassant de la loi pour aligner le coût du travail sur les Pays de l'Est ou la Chine est inacceptable. D'où l'importance majeure du principe de faveur.

2) Le principe de faveur, la hiérarchie des normes

Selon ce principe un accord au niveau inférieur ne peut qu'améliorer la loi et le niveau supérieur. C'est donc une garantie pour les salariés placés dans une situation défavorable : au pire ils en resteront à la Convention nationale de branche, ou à la loi. Il ne peut donc y avoir de chantage de l'entreprise type « les résultats ne sont pas à la hauteur, donc acceptez ...ou »

La loi Auroux en 1982 a introduit une 1^{ère} brèche –au moment de la fameuse « parenthèse » de la rigueur-, largement amplifiée par la loi Raffarin - Fillon de mai 2004. On peut déroger à la loi, signer des accords au dessous du Code du travail.

La réforme du dialogue social prônée par de Villepin vise à supprimer la notion de principe de faveur au nom du dialogue social, de la démocratie dans l'entreprise, d'accords majoritaires. Il faut refuser de tomber dans ce piège mortel pour les acquis sociaux.

Il faut résister à la pression de la mondialisation libérale.

Si l'on veut éviter une nouvelle et grave dégradation pour le Monde du travail, il faut défendre la primauté de la loi, le Code du travail, les conventions collectives, le principe de faveur.

AVEZ-VOUS REMARQUÉ ?

CNE : quand la Cour de justice européenne donne raison aux salariés français

On se souvient que, lors de l'instauration du contrat nouvelle embauche (CNE), le gouvernement avait tenté d'exclure les jeunes de moins de 26 ans du calcul des effectifs de l'entreprise, permettant ainsi qu'ils ne soient pas pris en compte pour la définition des seuils au delà desquels certains droits sont

applicables. Saisie par le Conseil d'Etat à la suite d'une plainte du syndicat FO, la Cour de justice européenne vient de confirmer que cette exclusion était contraire au droit international du travail. On ne peut que s'en réjouir.

ACTUALITE SOCIALE

ETATS GENERAUX DU SERVICE PUBLIC

Depuis plus de 20 ans, la politique du FMI, de l'OMC, de Bruxelles, la concurrence « libre et non faussée » dictée par le traité de Maastricht et les directives européennes, mise en œuvre par tous les gouvernements de droite comme de gauche, ont abouti à dépecer peu à peu nos services publics. Usagers, salariés du privé comme du public, nous en sommes tous victimes. Chaque année 65 milliards d'euros sont donnés par l'Etat aux entreprises, qui en profitent pour augmenter salaires des patrons et dividendes des actionnaires, alors que, dans le même temps, le nombre de travailleurs pauvres, chômeurs ou avec des contrats précaires n'a cessé d'augmenter (plus de 7 millions aujourd'hui).

- En tant qu'usagers, nous sommes tous victimes des suppressions d'écoles, d'enseignants, d'hôpitaux, de bureaux de Poste, du manque d'infirmières,... Les nouvelles mesures qui se préparent comme la privatisation de GDF, la fin du monopole de la Poste sur le courrier de moins de 50 grammes, l'autonomie des universités... se traduiraient par des augmentations massives de tarif

- En tant que salariés, nous rencontrons tous les mêmes problèmes.

Dans le privé, on « dégraisse », on délocalise, on remet en cause le CDI. Les salaires ne suivent pas la hausse des prix.

Dans le public, on supprime les postes, on décentralise sans donner aux collectivités locales les moyens nécessaires, on précarise, on remet en cause le statut. Les salaires ne suivent pas la hausse des prix.

- En tant que retraités ou futurs retraités, du public comme du privé, nos droits sont menacés. Tandis qu'on nous incite à partir toujours plus tard en retraite (comme en Allemagne, pays « modèle », où le gouvernement d'union nationale CDU-SPD vient de faire passer l'âge de la retraite à 67 ans) le montant des pensions ne cesse de baisser. La réforme des régimes spéciaux présentée comme une mesure d'égalité ne vise en réalité qu'à aligner encore un peu plus les règles du public sur celles du privé, réduisant ainsi de manière drastique le montant des pensions des fonctionnaires et précarisant encore un peu plus de nombreux retraités, notamment les femmes, sans que cela ne profite aux salariés du privé.

Les revendications de la Fonction Publique sont celles de tous.

**C'est pourquoi Résistance Sociale
soutient l'appel à la grève et aux manifestations du 8 février**
des syndicats CGT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTD

et vous appelle à participer

AUX ETATS GENERAUX DU SERVICE PUBLIC

Organisés à l'initiative de la
Convergence Nationale pour la Défense et le Développement
des Services Publics

LE SAMEDI 10 MARS

Salle Olympe de Gouges
15 rue Merlin Paris 11ème
Métro : Père Lachaise

COUP DE GUEULE

Quand l'abbé Pierre fait pleurer les bien-pensants

Par Yves MESCOFF

Difficile de ne pas être au courant que l'abbé Pierre est mort. Tous les médias s'en sont donnés à cœur joie pour nous le faire savoir. reportages biographiques, retours sur son appel de l'hiver 54, scènes de pleurs autour de son cercueil, diffusion et rediffusion de son enterrement ...

On a pu voir à cette occasion l'aéropage des bien-pensants présent au premier rang, chacun versant sa petite larme et assurant la main sur le cœur que l'abbé Pierre était un grand homme. On aurait bien aimé qu,e de son vivant, celui qui a lutté toute sa vie pour les déshérités reçoive un tel hommage, pas seulement de circonstance mais bien réel et que sa juste cause pour le droit au logement pour tous soit défendue par ces mêmes personnes, à commencer par notre ministre de l'intérieur qui n'était pas le dernier à jouer du trémolo, alors même que dans la ville dont il est maire, Neuilly-sur-Seine, les logements sociaux se font rares.

Désolé, mais cet hommage de la République m'a paru pour le moins indécent, alors que des dizaines de milliers de personnes couchent tous les soirs dans la rue, que quelques autres centaines de milliers vivent dans des appartements insalubres ou trop petits, parfois sans eau courante ni wc.

La droite et Sarkozy en tête a beau nous faire croire qu'elle s'occupe des sans logis et des mal-logés à travers un texte sur le droit au logement opposable, la réalité est bien différente. Sa politique n'a fait que précariser toujours plus d'hommes et de femmes, au moment où une petite minorité étale sans vergogne sa richesse.

Oui, décidément, il est temps que la République devienne enfin une République sociale !

A PROPOS DE « DEVOIR DE RESISTANCE »

Comme nous avons eu l'occasion de le dire dans le numéro de décembre de RESO, la création du club « Devoir de Résistance » ne s'engage pas bien.

A travers les échanges entre les initiateurs est d'abord apparu que la campagne présidentielle et les choix stratégiques des uns et des autres prenaient le pas sur les débats de fond.

Aujourd'hui, il nous semble que la chose pourrait être plus grave qu'une simple question de moment électoral.

Voulons-nous vraiment faire la même chose à travers la création de ce club ?

Rappelons notre but : il s'agissait de participer et peut-être d'impulser le débat nécessaire à la reconstruction, d'abord idéologique, de la gauche.

Et nous n'acceptons pas de cacher que c'est notre objectif. Donc nous n'envisionnons pas la construction d'un nouveau parti mais désirions participer à l'évolution de ceux qui existent sans en mettre un à l'index. Et il reste, pour nous, évident et indispensable de l'affirmer ainsi.

Le refus ferme de tout sous-titre mentionnant le mot « gauche » nous pose question.

S'il s'agit de travailler dans un autre cadre, nous le respectons et le comprenons. Mais nous n'en serons pas.

Dans un premier temps, nous avons accepté d'écrire quelques articles pour le premier numéro de cette revue. Nous ne nous engagerons pas plus loin avant d'avoir éclairci cette question.

Le CA de Réso

Vous aussi refusez la résignation, adhérez à Résistance Sociale !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de RESO, association loi 1901

Siège social :

57 bd de Ménilmontant 75011 PARIS

Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet :

<http://membres.lycos.fr/resistancesociale>

Courriel : resistance.sociale@laposte.net

Présidente de RESO et directrice de la publication : **Marinette BACHE**

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

J'adhère à Résistance Sociale et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

À retourner à : RESO 57 BD DE MENILMONTANT 75011 PARIS

(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)